



Règlement Intérieur d'eXpansion

Article 1 : Objet et Mission d'eXpansion

eXpansion est une société de recommandation d'affaires qui a pour mission de favoriser le développement des activités professionnelles de ses adhérents par la mise en place d'un réseau de recommandation de confiance. Les adhérents s'engagent à soutenir et recommander activement les autres adhérents dans le cadre de leur réseau professionnel.

Article 2 : Adhésion et Conditions d'Adhésion

1. Critères d'adhésion : L'adhésion à eXpansion est ouverte aux professionnels de tous secteurs d'activité, sous réserve de respecter les valeurs de la société.
2. Procédure d'adhésion : Toute demande d'adhésion doit être soumise et validée par le responsable de groupe d'eXpansion. Les nouveaux adhérents peuvent être parrainés par un adhérent existant.
3. Engagement des adhérents : Chaque adhérent s'engage à participer activement aux activités et réunions d'eXpansion, à recommander les autres adhérents de bonne foi, et à respecter le présent règlement.
4. Appartenance à un groupe : Un adhérent (personne physique) ne peut être adhérent que d'un seul groupe eXpansion.

Article 3 : Modalités de Cotisation et Frais d'Adhésion

1. Tarif d'adhésion annuel : Le tarif annuel de l'adhésion à eXpansion est de 490 euros HT, payable annuellement. Le paiement pourra être effectué en 4 fois sans frais.
2. Frais de dossier : Des frais de dossier de 150 euros HT sont appliqués une seule fois à l'inscription.
3. Conditions de paiement :
 - **Échéance** : La cotisation est payable à l'adhésion, puis au renouvellement à la date anniversaire de l'adhésion.
 - **Mode de paiement** : Les règlements annuels peuvent être effectués par chèque ou prélèvement bancaire. Les paiements en 4 fois sont exclusivement effectués par prélèvement bancaire.
 - **Pénalités de retard** : Tout défaut de paiement ou de prélèvement entraîne une facturation de frais de 40 €. En cas de retard, les droits de l'adhérent peuvent être temporairement suspendus jusqu'à régularisation.



4. Facturation des petits déjeuners :

Afin de limiter les absences de dernière minute et améliorer la gestion logistique :

- Les petits-déjeuners seront facturés mensuellement.
- Chaque membre sera facturé pour **2 (ou 3 selon le mois) petits-déjeuners par mois**.
- Le règlement se fera par prélèvement automatique ou par virement.

Article 4 : Réunions et Participation

1. Fréquence des réunions : Les réunions sont organisées une fois tous les 15 jours. Une fois par mois un Afterwork sera être organisé chez l'un des adhérents pour mieux connaître son activité et renforcer les liens.

2. Assiduité : La présence aux réunions est essentielle à la réussite de tous. L'absentéisme nuit à la dynamique et à la crédibilité du groupe, tant vis à vis des membres que des visiteurs.

3. Absences et représentation :

L'absence non justifiée (« absence sèche ») ne pourra excéder :

- **2 absences consécutives,**
Ou
- **3 absences au total par trimestre** (réunions Premium incluses).

Au-delà de ces seuils, le **Responsable de Groupe** se réserve le droit de :

- **Réouvrir le métier** au sein du groupe,
- Et de **prononcer l'exclusion du membre, à compter de la réception d'une nouvelle candidature** sur ce même métier.

À noter :

Les membres peuvent se **faire représenter** en cas d'indisponibilité, ce qui permet d'éviter qu'une absence ne soit comptabilisée comme sèche.

4. Visite d'un autre groupe : Un adhérent peut visiter un autre groupe d'[eXpansion](#), dans la limite d'une visite par période de six mois.

Article 5 : Obligations et Engagements des Adhérents

1. Confidentialité : Les informations échangées au sein d'[eXpansion](#) doivent être traitées de manière confidentielle. Aucun adhérent ne peut utiliser ou divulguer ces informations en dehors du réseau, sauf autorisation expresse de l'adhérent concerné.

2. Qualité des Recommandations : Chaque adhérent s'engage à recommander uniquement des professionnels qu'il connaît et en qui il a confiance, et à suivre un processus de recommandation sérieux et éthique.



3. Engagement dans le réseau : Les adhérents s'engagent à participer activement aux activités d'eXpansion, notamment en effectuant des recommandations de manière régulière et en soutenant les autres adhérents dans leur développement.

Article 6 : Valeurs et Comportements Attendus

1. Respect et Courtoisie : Chaque adhérent doit traiter les autres adhérents avec respect et courtoisie. Les comportements discriminatoires, diffamatoires ou non professionnels ne sont pas tolérés.

2. Éthique : Les adhérents d'eXpansion doivent se conformer aux règles de déontologie professionnelle de leur secteur et agir de manière éthique en toutes circonstances.

3. Engagement envers le réseau : Les adhérents sont encouragés à incarner les valeurs de solidarité, de responsabilité et de soutien mutuel qui caractérisent eXpansion.

Article 7 : Modalités de Recommandation

1. Recommandations : Les adhérents s'engagent à faire des recommandations pertinentes, précises et adaptées aux besoins des adhérents et de leurs clients potentiels.

2. Suivi des Recommandations : Chaque adhérent doit assurer un suivi de ses recommandations pour vérifier leur pertinence et leur qualité. **Un suivi rigoureux renforce la confiance au sein du réseau.**

3. Non-représentation concurrentielle : Pour garantir des recommandations de qualité et éviter les conflits d'intérêt, chaque secteur d'activité est représenté par un seul adhérent, sauf accord entre adhérents.

Article 8 : Parrainage

1. Principe : Chaque adhérent aura la possibilité de "Parrainer" un nouvel entrant. Le principe étant dans l'engagement à développer le groupe auquel il a adhéré.

2. Encouragement : Un chèque cadeau d'un montant de 50 € sera offert toutes les 3 adhésions au parrain.

Article G : Sanctions et Résiliation d'Adhésion

Procédure de résiliation : En cas de manquement grave, le Responsable de Groupe peut décider de suspendre ou de résilier l'adhésion. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de résiliation ou de départ du membre avant la date d'échéance annuelle de la facture, il sera remis un **certificat de crédit** valable **6 mois**.

Ce certificat permettra à l'adhérent de **rejoindre un autre groupe eXpansion** sans perte de la période restante.

- Si l'adhérent réintègre un groupe dans ce délai, **aucun frais de dossier ne sera facturé.**



- Au-delà de 6 mois, le certificat de crédit **devient caduc** et les frais de dossier seront de nouveau exigibles.

Article 10 : Engagement envers la Charte RSE

1. Adhésion à la charte RSE : Les adhérents s'engagent à prendre connaissance de la charte RSE mise à disposition sur l'espace adhérent du site www.expansion.biz
2. Cette charte encourage des pratiques éthiques, respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

Article 11 : Modification du Règlement Intérieur

1. Mise à jour : [eXpansion](#) se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur pour l'adapter aux évolutions du réseau et aux besoins des adhérents.
2. Notification des changements : Toute modification sera communiquée aux adhérents par voie électronique ou lors des réunions. Les adhérents sont invités à consulter régulièrement le règlement pour se tenir informés des évolutions.

Article 12 : Adoption et Respect du Règlement Intérieur

1. Signature du règlement : Tout nouvel adhérent doit lire et signer le règlement intérieur d'[eXpansion](#) lors de son adhésion.
2. Engagement de respect : En signant ce règlement, l'adhérent s'engage à en respecter toutes les clauses et à contribuer activement au succès et au bon fonctionnement du réseau.